

Pôle Attractivité et développement
Economique
Direction de l'économie et de
l'attractivité

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président, autorisant le Président à passer les contrats de location d'immeuble;

VU la demande de la Société HEBRAS TRAVAUX PUBLICS ;

CONSIDERANT que Limoges Métropole est propriétaire d'un foncier d'une surface de 8698 m² environ, cadastré section HO numéro 364 situé lieudit La Jourdanie à LIMOGES - lotissement d'activités La Ribière;

CONSIDERANT que la Société HEBRAS TRAVAUX PUBLICS souhaite louer environ 4000m² de cette parcelle à compter du 16 juin 2025 au 31 décembre 2025 afin d'entreposer des matériaux dans le cadre de la réalisation du chantier de construction de la nouvelle chaufferie (parcelle HO n°363);

D E C I D E

Article 1 : De mettre à disposition, par voie de convention, de la Société HEBRAS TRAVAUX PUBLICS environ 4000m² de la parcelle de terrain cadastrée section HO numéro 364, d'une superficie totale de 8698 m² sise lieudit La Jourdanie en vue d'entreposer des matériaux dans le cadre de la réalisation du chantier de construction de la nouvelle chaufferie (sur la parcelle HO n°363);

Article 2 : Cette mise à disposition interviendra à titre gratuit.

Article 3 : Cette mise à disposition temporaire d'environ 4000m² du foncier débutera le 16 juin 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable par avenant.

Article 4 : Pendant la durée de cette mise à disposition la Société HEBRAS TRAVAUX PUBLICS devra laisser le terrain accessible afin que Limoges Métropole puisse faire réaliser sur le terrain des études géotechniques.

Fait à Limoges le **16 JUIN 2025**

Publié le 18 juin 2025

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES